



**MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX**  
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX  
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE BOEN

**ARRETE MUNICIPAL A2023-08-01**  
**REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la SAS POTAIN TP représentée par Monsieur Mickaël RAQUIN domicilié  
ZI Route de Saint Bonnet - 42 190 CHARLIEU, déclare intervenir pour un terrassement  
pour la réalisation d'un branchement EDF situé à Albieux,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de  
réglementer la circulation des véhicules.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux désignés  
en préambule pour la période du 28 Août 2023 au 27 Octobre 2023 inclus.

**Article 2** : La route sera barrée et la circulation interdite à l'exception des riverains.  
Pendant la durée des travaux, la route sera réduite à une voie et régulée par des feux  
tricolores.

**Article 3** : Les dépassements des véhicules légers et des poids lourds seront interdits durant  
les travaux.

**Article 4** : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé à l'exception  
des véhicules de chantier.

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le

ID : 042-214200305-20230803-A20230801-DE



**Article 5** : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

**Article 6** : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

**Article 7** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,  
le 03 Août 2023

Le Maire  
Serge DERORY



Approbation fait le

04 AOUT 2023 numériquement